

Affaire Boulin : le nouveau dircab de Manuel Valls impliqué

26 mai 2012 Par [casanier](#)

Une Justice Entravée

Les entraves à la justice dans l'**affaire Boulin** durent depuis plus de 30 ans. La récente nomination du préfet Daubigny comme directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur Manuel Valls ne contribue pas à la manifestation de la vérité.

Le dernier gouvernement de l'ère Sarkozy offrait une spécificité rare : deux ministres, Claude Guéant à l'Intérieur et Patrick Ollier aux Relations avec le parlement, avaient directement, en octobre 1979, trempé dans le maquillage en suicide de l'assassinat de Robert Boulin. (cf notamment [nos deux derniers billets de blog](#)). Cette circonstance s'est traduite par deux blocages caricaturaux : les rejets en 2007 et 2010 par les deux procureurs généraux qui se sont succédés à Paris de deux demandes solidement étayées de réouverture de "l'instruction pour charges nouvelles"

(cf <http://blogs.mediapart.fr/blog/casanier/050111/affaire-boulin-des-bouches-souvrent-1>)

Avec l'alternance, la parité et le rajeunissement gouvernemental, conséquences de l'élection de François Hollande, il n'y a *normalement* plus aucun ministre impliqué dans l'affaire Boulin dans ce premier gouvernement Ayrault. Mais, autre caractéristique de l'affaire Boulin : quand des "étouffeurs" sortent par la porte, un autre rentre par la fenêtre. C'est le cas du préfet Jean Daubigny, directeur de cabinet fraîchement nommé du ministre de l'Intérieur Manuel Valls.

En 1986, Jean Daubigny était chef de cabinet du préfet de police de Paris. Il est, le 22 mai 1986, le signataire d'une étrange lettre réclamant la remise des clés du réfrigérateur contenant les derniers prélèvements des poumons de Robert Boulin, dont l'analyse risquait à tout moment d'être ordonnée par le juge Yves Corneloup, instruisant la plainte pour homicide. Cette analyse, si elle avait eu lieu, aurait pu démontrer que Robert Boulin n'était pas mort noyé, et que ses poumons ne contenaient pas d'eau de l'étang où son cadavre avait été "officiellement"* trouvé. Ce qui eût écroulé la version, toujours officielle, du suicide par noyade.

Cohabitation et Basses besognes

Cette lettre est rédigée au début de la première cohabitation, 2 mois après la victoire électorale de Jacques Chirac, quelques semaines après l'arrivée de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur. D'après la remarquable enquête de Benoit Collombat (in un homme à abattre éditions Fayard 2007) la lettre Daubigny est un stratagème pour couvrir l'effraction perpétrée la veille à L'Institut medico-légal de Paris, où la porte cadenassée du réfrigérateur a été délibérément forcée pour en retirer les derniers prélèvements anatomo-pathologiques effectués sur le corps de Boulin. Toute possibilité de procéder à des analyses déterminantes a désormais disparu. Consciente de la gravité de ce forfait, la famille Boulin a porté plainte pour "destruction de preuve", ce qui amena l'audition sur commission rogatoire de Jean Daubigny. Le chef de cabinet "n'a aucun souvenir" de cette lettre...

"état profond"

L'émergence d'une personnalité telle que le préfet Daubigny au cœur de l'appareil gouvernemental de François Hollande pose question : Existe-t-il en France une sorte d'"état profond" à l'instar de ce qui est observé en Turquie ? Un socle politico-administratif imperméable au contrôle démocratique et abrité de toute alternance, en charge de (très) basses besognes commodément couvertes par la raison d'état.

* Dans son livre (déjà cité), Benoit Collombat démontre magistralement que le cadavre de Robert Boulin a été découvert deux fois pendant la nuit du 29 au 30 octobre 1979. Seule la seconde découverte, dans l'étang rompu, (en forêt de Rambouillet) est reconnue par la justice, sans preuve.

Jean Daubigny, né le [18 mai 1948](#) à [Troyes](#), est un [haut fonctionnaire français](#), [Préfet](#) de Paris et de la Région Ile-de-France.

Biographie

Ancien élève de l'[IEP de Paris](#) et de l'[ENA](#), il entre dans le [corps préfectoral](#) et a été notamment préfet de la [région Midi-Pyrénées](#) et de la [région Bretagne](#) avant de rejoindre son actuelle affectation.

Il est officier de la [Légion d'honneur](#) et officier de l'[ordre national du Mérite](#).

Après avoir été préfet de la région [Pays de la Loire](#), préfet de la [Loire-Atlantique](#)¹, il est nommé directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur [Manuel Valls](#) en mai 2012, puis choisi [19 décembre 2012](#) pour remplacer [Daniel Canepa](#) en tant que [Préfet de Paris](#)².

Affectations

- 17/10/1968 Maître auxiliaire
- 01/01/1973 Sous les drapeaux
- 01/01/1974 Élève de l'E.N.A. ([Promotion Guernica](#))
- 01/06/1976 Auditeur de 2^e classe à la cour des Comptes
- 01/12/1977 Auditeur de 1^{re} classe
- 06/08/1980 Conseiller référendaire de 2^e classe
- 19/08/1980 Sous-préfet de 1^{re} classe, directeur du cabinet du préfet de la région Corse, préfet de la Corse-du-Sud
- 04/01/1982 Sous-préfet de Châtelleraut
- 10/10/1983 Chef de cabinet du préfet de Police
- 15/05/1986 Directeur adjoint du cabinet du préfet de Police (1^{re} catégorie)
- 05/06/1986 Conseiller référendaire de 1^{re} classe
- 01/11/1986 Sous-préfet hors classe
- 14.07.1988 Conseiller technique au cabinet du Président de la République
- 01/09/1988 Réintégré à la Cour des Comptes, maintenu dans ses précédentes fonctions
- 23/01/1991 Préfet du Vaucluse
- 21/06/1993 Préfet de la Loire
- 09/12/1996 Réintégré dans son corps d'origine, nommé délégué interministériel à la ville et au développement social urbain
- 15/07/1998 Préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion
- 02/07/2001 Préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne (hors classe).
- 31/07/2003 Préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne (hors classe)
- 19/07/2006 Préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine (hors classe).
- 03/07/2009 Préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe).
- 17/05/2012 Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur.
- 19/12/2012 Préfet de Paris et de la région Ile-de-France.

Que des prouesses !